

MAIRIE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 mai 2018

Présents : MM. Jean-Paul MAURICE - Jean IANELLI - Fabien DESSEREY - Mme Danuta POLONSKY

Absent excusé : Mr Christian RENARD

Absents : Mme Marie-Claude MANIÈRE – Mr Christian ROY

Délibérations du Conseil Municipal

Régie de recettes pour la location des vélos :

Le Conseil Municipal décide d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la location des vélos électriques. Il autorise le Maire à ouvrir pour cette régie un compte PAYPAL-Pro et à signer tous les documents relatifs au dossier de location des vélos.

Tarif de location des vélos électriques :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location des vélos électriques:

- location d'un vélo pour 1/2 journée: 18.00 €
- location d'un vélo pour la journée: 32.00 €
- Caution pour un vélo: 350.00 €

Le Conseil précise qu'en dehors de la période touristique estimée du 15 juin au 15 septembre, les habitants du village pourront utiliser gratuitement les vélos après avoir formulé une demande de réservation à la mairie.

Matériel informatique

Suite à une panne de l'ordinateur de la mairie, le Conseil Municipal accepte le remplacement du matériel défectueux, la réinstallation des logiciels et la récupération des données. Le montant de la prestation est estimé à 2000.00 €. Le Maire est chargé de ce dossier et le Conseil Municipal modifie comme suit le Budget 2018 de la commune :

INV Dépenses : C/2183 – matériel informatique : + 2 000.00 €
 C/ 2131 – Bâtiments publics : - 1 300.00 €
 C/ 2158 – Autres matériels et outillages techniques : - 700.00 €

Aménagement des Halles

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de plusieurs devis, charge le Maire de passer commande de 6 grilles d'exposition, de cimaises et de crochets pour équiper la salle des halles. Un budget de 1000.00 € est alloué pour ces équipements.

Le montant des travaux figurant sur le devis d'électricité du local étant très important, des solutions plus économiques vont être envisagées.

Travaux divers :

- Les toilettes seront réparées rapidement et il est demandé de prévoir la mise en place, vers le parking de la Chaume, de panneaux indiquant leur situation. En attendant la réalisation des travaux, les toilettes des hommes seront adaptées en toilettes mixtes.
- Il est demandé au Maire d'adresser un courrier à Mr Jacotot concernant la dégradation de la chapelle.

RGPD

Le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), adopté le 14 avril 2016, est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles. L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018. Afin de se soumettre à cette nouvelle réglementation, les membres du Conseil Municipal désignent le Maire, Jean-Paul MAURICE délégué à la Protection des Données (DPD). Ils acceptent de mutualiser cette mission et AUTORISENT le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Le Maire, Jean-Paul MAURICE